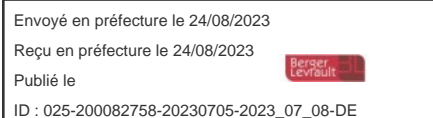


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 juillet 2023

DCM : N° 2023-07-08 **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023-07-07**

**OBJET : ATELIER MUNICIPAL : CREATION D'UNE CUVE DE RETENTION ET DE STOCKAGE
D'EAUX PLUVIALES : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**



**L'an deux mil vingt-trois
Le 5 juillet**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché le
11/07/2023
Convocation du Conseil du
01/07/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE ; Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; Mme Nathalie LAURENT, excusée, pouvoir à Mme Christina MARCHAND ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Pierre CLAUSSE pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'une cuve de rétention et de stockage d'eaux pluviales d'un volume de 100 M3.

La Commune a fait l'acquisition d'un bâtiment existant pour en faire son atelier Municipal. L'objet des travaux est l'isolation et la rénovation de la partie existante, l'extension du bâtiment, l'installation d'une cuve de rétention et de stockage des eaux pluviales, qui seront réutilisées dans diverses actions :

- Utilisation par les pompiers
- Curage du réseau assainissement
- Lavage du matériel de la Commune
- Utilisation pour les chantiers TP

Selon les pièces du marché, le coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élèvent à **62 107,38 € HT** soit **74 528,86 € TTC**.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux de création d'une cuve de rétention et de stockage d'eaux pluviales dont le montant s'élève à **62 107,38 € HT**.
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Département (30 % du montant HT 62 107,38 €)	18 632,21 €
DETR (46,20 % du montant HT 62 107,38 €)	28 693,61 €
Fonds libres :	27 203,04 €

Envoyé en préfecture le 24/08/2023

Reçu en préfecture le 24/08/2023

Publié le

Berser
Levraut

ID : 025-200082758-20230705-2023_07_08-DE

- Sollicite l'aide financière du Département
- S'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de la subvention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY,

